



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 13 novembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Sylvette MARCHAND

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 7 novembre 2023
Date de publication : 20 novembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
--	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

ROCHE Paul donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

Objet : Cession de terrain à NEXITY - Délibération complémentaire 2

Rapporteur : Madame Patricia ANTOINE

Par délibération n° DCM-2023-045 du 19 juin 2023, le Conseil Municipal a réitéré la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » située sur l'Avenue Léon Jouhaux et l'Avenue Georges Pompidou au profit de NEXITY pour une programmation de logements seniors.

Au vu de la relative complexité du dossier dans son montage opérationnel et de la commercialisation du projet, la direction de NEXITY a sollicité de la Ville de Dole le report du délai de signature de l'acte authentique au 31 mai 2024, le délai initial s'achevant au 30 novembre 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 8 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le délai complémentaire fixé au 31 mai 2024 pour la signature de l'acte authentique, délai initialement prévu le 30 novembre 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 29
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 6
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- NEXITY-2 impasse Charme d'Asnières-21000 DIJON
- Maître Claire-Lise LOCURCIO-98 avenue Jacques Duhamel-39100 DOLE

*Fait à Dole, le 13 novembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX

